Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20261029-2026_10_DEL_149-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2026

DELIBERATION

Nombre de conseillers :

En exercice	50
Présents	35
Votants	41

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 30/10/2026.

L'an 2026, le 29 octobre à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 23 octobre 2026, la séance est présidée par David BUISSET.

Présents : Marie-Thérèse ANDRE, Jean-Pierre BATTAIS, Lydie BERNARD, Olivier BERNARD, François BORDIN, David BUISSET, Marie-Thérèse CAKAIN, Mireille CAZIN, Loïc COMMEUREUC, Sébastien DELABROISE, Odile DELAHAIS, Jean-Pascal DESBOIS, George DUMAS, Corentin GAILLARD, Marie-Madeleine GAMBLIN, Sandrine GUERCHE, Catherine GUÉRIN, Rodolphe HAREAU, Luc JEANNEAU, Stéphane NOURRY, Sébastien LAVOLLÉE, Joël LE BESCO, Loïc LEBRET, Frédérique LE FUR BASLE, Sarah LEGAULT-DENISOT, Marie-Noële LEGROS, Jérémy LOISEL, Erick MASSON, Vincent MELCION, Serge MILLET, Benoît MODESTE, Isabelle MOREL, Johan MORIN, Hervé ROUAULT, Christian TOCZE.

Remplacements : Éric JOUBERT par Stéphane NOURRY.

Pouvoir(s) : Christelle BROSSELLIER pouvoir à David BUISSET, Anthony FEVRIER pouvoir à Sandrine GUERCHE, Olivier IBARRA pouvoir à Sébastien DELABROISE, Jean-Yves JULLIEN pouvoir à Marie-Thérèse CAKAIN, Benoît SOHIER pouvoir à George DUMAS, Benoit VIART pouvoir à Johan MORIN.

Absent(s) excusé(s) : Christophe BAOT, Christelle BROSSELLIER, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Anthony FEVRIER, Olivier IBARRA, Pierre JÉHANNIN, Jean-Yves JULLIEN, Jean-Luc LEGRAND, Annabelle QUENTEL, Benoît SOHIER, Benoit VIART.

Absent(s) : Hervé BOURGOUIN, Vincent DAUNAY, Josiane JACOB, Evelyne SIMON-GLORY.

Secrétaire de séance : Vincent MELCION

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20261029-2026_10_DEL_149-DE

N° 2026-10-DELA-149 : Marché n° 2026-2540 : Accord-cadre multi-attributaires à bons de commande pour des travaux de renouvellement, renforcement, extension des réseaux, renouvellement des branchements d'eau potable : Attribution et autorisation de signature

1. Cadre réglementaire :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu les Statuts de la Communauté de communes Bretagne Romantique et plus particulièrement la compétence « eau potable » ;

2. Description du projet :

Dans le cadre de sa compétence « eau potable », la Communauté de communes Bretagne Romantique a lancé une consultation pour des travaux de renouvellement, renforcement, extension des réseaux, renouvellement des branchements d'eau potable.

Les principales caractéristiques de la procédure sont les suivantes :

Objet du marché :
Accord-cadre multi-attributaires à bons de commande pour des travaux de renouvellement, renforcement, extension des réseaux, renouvellement des branchements d'eau potable.

Procédure :
Consultation passée selon une **procédure adaptée** en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique (estimation inférieure au seuil des procédures formalisées).

Forme et structure du marché :
Il n'est pas prévu de décomposition en lots au motif que l'identification de prestations distinctes s'avère peu pertinente car techniquement dépendantes les unes des autres. De plus, un allotissement risquerait de rendre techniquement difficile l'exécution des prestations.

La forme retenue pour l'exécution du contrat est un accord-cadre multi-attributaires à bons de commande.

Délai d'exécution :
Le marché est conclu pour une période initiale de 14 mois maximum, renouvelable tacitement deux fois pour la même durée. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 42 mois.

Publicité :
Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur la plateforme Megalis Bretagne le 2 juillet 2026.

Remise des offres :
Date limite de réception des offres : 2 septembre 2026 à 11h00.

Sélection des candidatures :
Examen des candidatures conformément à l'article 4 du règlement de la consultation selon les critères suivants : Garanties professionnelles, financières et techniques.

Critères de jugement des offres :
Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20261029-2026_10_DEL_149-DE

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %
3-Performance environnementale	10.0 %

Analyse des offres :
Dans le cadre de cette consultation, 8 offres ont été déposées :

N°	Entreprise	Adresse
1	EVEN	3 bis rue de l'industrie 35730 PLEURTUIT
2	BERNASCONI	28 rue du haut bourg 50240 DOMJEAN
3	CISE TP/BREIZH FORAGE/LAGOUTE TP	ZI du bois vert - rue Fernand Forest 56804 PLOËRMEL
4	PIGEON TP	2 la Guérinière 35370 ARGENTRE DU PLESSIS
5	OUEST TP	PA les vignes Chasles 35120 ROZ LANDRIEUX
6	LESSARD TP DINAN	Rue de la violette 22100 QUEVERT
7	TPC OUEST	9 rue Bourseul - ZA le poteau BP70067 56892 SAINT AVE
8	SATEC ENVIRONNEMENT	3 rue des moulins - ZA Vaucouleurs 22980 VILDE GUINGALAN

ANALYSE ET CLASSEMENT OFFRES

A l'issue de l'analyse, les offres ont été analysées et classées de la manière suivante :

ENTREPRISES	1- NOTE TECHNIQUE /50	2- PRIX /40	3- PERF ENV /10	TOTAL /100	CLASSE-MENT
OUEST TP	38.89	40.00	7.50	**86.39**	1er
LESSARD TP DINAN	38.89	38.48	7.50	**84.87**	2ème
SATEC ENV.	37.50	38.65	7.50	**83.65**	3ème
CISE TP groupement	37.50	33.51	10.00	**81.01**	4ème
EVEN	37.50	35.43	7.50	**80.43**	5ème
PIGEON TP	36.11	35.43	7.50	**79.04**	6ème
TPC OUEST	34.72	28.15	7.50	**70.37**	7ème

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20261029-2026_10_DEL_149-DE

BERNASCONI	30.56	26.43	7.50	64.49	8eme

Les candidatures des candidats sont complètes et recevables.

L'analyse des offres a été présentée à la Commission d'Appel d'offres du 15 octobre pour avis.

Il a ainsi été proposé d'attribuer l'accord-cadre aux trois entreprises suivantes :

- Titulaire 1 - OUEST TP (pour un montant de travaux compris entre 500 000 € HT et 1 000 000 € HT sur chacune des périodes du marché),
- Titulaire 2 - LESSARD TP DINAN (pour un montant de travaux compris entre 250 000 € HT et 500 000 € HT sur chacune des périodes du marché),
- Titulaire 3 – SATEC ENVIRONNEMENT (pour un montant de travaux compris entre 150 000 € HT et 300 000 € HT sur chacune des périodes du marché).

Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **ATTRIBUER** le marché susmentionné aux trois entreprises qui, au regard de l'avis émis par la CAO, ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer les marchés avec ces entreprises ainsi que tout avenant ultérieur, après avis préalable de la Commission d'appel d'offres le cas échéant ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Monsieur Vincent MELCION
Acte signé

Le Président
David BUISSET
Acte signé